

Léopoldville le 18 janvier 1930.

N° 95 AE/T

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du ..... 19.....

ANNEXE

OBJET:

Protection pour les usines  
de transformation de tabac.

KIBUNGO



4678

PL 87/2/30  
QH

inv: 148  
y 3/1/5

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Ministre m'informe d'une demande introduite par une société et portant sur l'exclusivité d'achat de la production du tabac.

Dans l'état actuel de notre législation, le Gouvernement ne pourrait accorder d'autre protection que celle résultant de l'engagement de ne pas concéder des terres pour l'établissement d'usines de transformation de tabac, à proximité des installations de la société intéressée.

Quant à l'exclusivité d'achat de tabac produit par les indigènes, elle ne pourrait être accordée que sur la base d'un décret.

Toutefois, si la société donne aux indigènes des graines sélectionnées, il pourrait conclure des contrats avec ceux-ci pour l'achat des récoltes à l'aide de ces graines.

Le Ministre désirant savoir s'il conviendrait de réaliser par voie législative, une protection pour les usines de transformation de tabac et comme la question est susceptible d'intéresser les territoires sous votre administration où la culture du tabac est actuellement pratiquée, je vous saurais gré de bien vouloir me donner votre avis à ce sujet.

Le Gouverneur Général a.i. Duchesne,

*Le Gouverneur Général a.i. Duchesne*

Monsieur le Gouverneur

du Territoire du Ruanda Urundi

USUMBURA

A